

Municipalité de Lejeune

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue vendredi le 2 septembre 2016 à 10h20 à la salle municipale.

Étaient présents :

Monsieur Patrice Dubé	Pro-Maire, conseiller siège 1
Monsieur Réjean Albert	Conseiller siège 2
Monsieur Fernand Albert	Conseiller siège 3
Monsieur Norbert Michaud	Conseiller siège 6

Madame Chantale Gilbert	Secrétaire de la séance du conseil
-------------------------	------------------------------------

Poste Vacant :	Conseiller siège 4
	Conseiller siège 5

5 personnes assistent à la rencontre

1. Ouverture de la séance

M. Patrice Dubé souhaite la bienvenue, constate le quorum à 10h20 et déclare la séance ouverte. Les conseillers ont renoncés par écrit au délai de convocation normal de deux jours.

Réso 2016-110

2. Résolution

a) Acceptation de la rénovation de la toiture de l'édifice municipal

ATTENDU QUE la toiture de l'édifice municipal est très usée. Il est urgent de le réparer avant l'hiver. Les conseillers consultent les soumissions de Construction CB à 22 132.00\$ et Construction Guildo Chouinard à 22 387.00\$. Les conseillers choisissent Construction CB pour le prix et pour encourager local. Il est proposé par Norbert Michaud et appuyé par Réjean Albert et résolu unanimement d'engager Construction CB pour la réfection du toit.

Adoptée

Réso 2016-111

b) Pic à sable

ATTENDU QUE on doit mettre du foin ou de la paille pour recouvrir la partie qui a été repalcer par la municipalité pour le chemin de la ZEC Owen.

ATTENDU QUE ce doit être fait le plus rapidement possible.

ATTENDU QUE Patrice Dubé offre d'aller étendre de la paille avec deux tracteurs. Il ne précise pas le prix des balles de pailles. Mais dit que le prix inclura les heures tracteurs et homme.

Il est proposé par Fernand Albert, appuyé par Norbert Michaud et résolu unanimement d'engager Patrice Dubé pour étendre la paille.

Adoptée

Réso 2016-112

c) Travaux de Voirie

Les conseillers discutent du fait que la chemin Corbin est à travailler durant le mois des élections si les hommes n'ont plus de travaux. Réjean Albert s'occupera de superviser les travaux de voirie durant la période des élections.

Réso 2016-113

d) Augmentation de salaire Nathalie Charron

ATTENDU QUE la directrice générale est toujours en congé de maladie et que le bureau municipal doit continuer ses opérations.

ATTENDU QUE Nathalie Charron est la personne la plus habituée au fonctionnement du bureau municipal et qu'elle devra effectuer certaines tâches reliées au poste de directrice générale. Elle a déposé une lettre d'augmentation de salaire, elle demande 19.00\$ de l'heure.

Il est proposé par Fernand Albert et appuyé par Réjean Albert et résolu unanimement de lui accordé un salaire de 18.00\$ de l'heure indépendamment du poste qu'elle occupera plus tard, rétroactif à compter du 29 août 2016, indexé selon le coût de la vie.

Adoptée

Réso 2016-114

e) Signature des chèques

Il est proposé par Fernand Albert et appuyé par Norbert Michaud et résolu unanimement que Nathalie Charron et Chantale Gilbert pourront signer les chèques, l'une ou l'autre accompagnée du maire.

Adoptée

Réso 2016-115

f) Nomination Nathalie Charron

ATTENDU QUE la directrice générale est toujours en congé de maladie et que le bureau municipal doit continuer ses opérations.

ATTENDU QUE Nathalie Charron est la personne la plus habituée au fonctionnement du bureau municipal et qu'elle devra effectuer certaines tâches reliées au poste de directrice générale.

Il est proposé par Réjean Albert et appuyé par Norbert Michaud et résolu unanimement de la nommer directrice générale par intérim.

Adoptée

9. Levée de l'assemblée

Le pro-maire Patrice Dubé propose la levée de la séance à 11h00.

Patrice Dubé

Chantale Gilbert

Je, Patrice Dubé, pro-maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.